

INFORMATIONS PRATIQUES

Les quatre ateliers proposés par la SFA sont accessibles à tous les professionnels de santé (y compris psychologues, travailleurs sociaux, etc.).



Les ateliers de formation **Repérage précoce et intervention brève, Prise en charge de l'hépatite C par les addictologues, Aborder la problématique alcool et Troubles cognitifs et troubles de l'usage d'alcool : dépistage, prise en charge** sont valorisables au titre du DPC sous réserve de leur publication par l'ANDPC, dans le cadre de programmes de DPC intégrés comprenant la participation à un atelier et une action d'évaluation de vos pratiques professionnelle non présente en aval de la formation. L'organisme partenaire en charge des programmes DPC est l'**ODPC-CNQSP n° 1587**.

Inscription DPC

Chaque professionnel de santé doit suivre un parcours de **Développement professionnel continu (DPC)** sur 3 ans, qui doit comporter au moins 2 types d'actions DPC.

Ces professionnels concernés sont : les professionnels de santé libéraux (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes), salariés des centres de santé conventionnés, et les médecins hospitaliers éligibles au versement d'une fraction de la contribution prévue à l'article L.245-6 du Code de la Sécurité Sociale.

Vous trouverez tous les renseignements sur cette démarche sur le site internet www.mondpc.fr, dédié aux professionnels de santé.

1) Vous êtes **salarié(e)** (hors centre de santé conventionné)

Pour participer à un programme ou une action de DPC, vous devez :

- Vous rapprocher du service formation ou des affaires médicales de votre établissement : leur demander si ce sont eux ou vous qui devez régler à l'ODPC les frais d'inscription.
- Vous inscrire en ligne à la Journée de Formation auprès de l'ODPC CNQSP : www.odpc-cnqsp.org/congres/SFA_2019/
- Suivre l'intégralité des étapes du DPC.

2) Vous exercez en tant que **libéral** ou en tant que **salarié(e) dans un centre de santé conventionné**

Vous exercez à au moins 50 % en tant que libéral (chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien ou sage-femme) ?

Pour participer à un programme de DPC, vous devez :

- Avoir créé votre compte personnel sur www.mondpc.fr
- Vous inscrire en ligne à la Journée de Formation auprès de l'ODPC et régler à l'ODPC les frais d'inscription : www.odpc-cnqsp.org/congres/SFA_2019/
- Suivre l'intégralité des étapes du DPC.

La participation à ces formations fera l'objet d'une indemnisation dont vous trouverez les montants – selon les professions – sur le site de l'ODPC : www.odpc-cnqsp.org/congres/SFA_2019/

Inscription hors DPC

1) Les professionnels de santé non soumis au DPC (psychologues, travailleurs sociaux, etc.) peuvent s'inscrire à ces ateliers en tant qu'**auditeur libre** à titre individuel auprès de l'ODPC au tarif de 180 € pour la demi-journée et 300 € pour la journée : www.odpc-cnqsp.org/congres/SFA_2019/

Les membres de la SFA à jour de leurs cotisations 2018 et 2019 bénéficient d'un tarif préférentiel : 100 € pour la demi-journée et 220 € pour la journée.

Une attestation de suivi des ateliers sera délivrée.

2) Pour les personnes qui ne sont pas inscrites au DPC, il est possible de vous faire prendre en charge au titre de la formation continue par l'ODPC-CNQSP, au tarif de 180 € pour la demi-journée et 300 € pour la journée : www.odpc-cnqsp.org/congres/SFA_2019/

3) Tous les règlements doivent se faire au nom de l'ODPC (et non de la SFA).

Lieu

La Journée de Formation du 13 mars 2019 se tiendra dans les locaux du Pôle de Santé Saint-Charles, UFR de Médecine Pharmacie, Université de Picardie Jules Verne, 1-3 rue des Louvels, 80000 Amiens (centre ville).



Les ateliers se dérouleront dans les salles 301, 302, 305 et 306 localisées au 3^e étage du Bâtiment F (accueil du Pôle santé).

Déjeuner

Le déjeuner est libre. Le Pôle de Santé Saint-Charles abrite une cafétéria et des petits restaurants se trouvent à proximité.

Contact ODPC : cf. le site www.odpc-cnqsp.org/congres/SFA_2019/

Contact SFA : Dr Benoît FLEURY, Trésorier de la SFA, benoitfleury@wanadoo.fr, Tél. : 06 07 15 88 21